



Certificat médical d'aptitude à la pratique du métier d'accompagnateur / accompagnatrice en montagne (AM)

Informations à l'attention de le/la futur-e AM et du médecin

Objectif de l'examen médical :

Le médecin doit évaluer l'aptitude de la personne à exercer la profession d'AM. L'objectif est double:

- d'identifier les problèmes médicaux existants
- d'évaluer si l'exercice de la profession, qui est très exigeante physiquement et psychiquement, peuvent avoir des risques sur sa santé

Qu'est-ce que la profession d'AM?

L'AM est un professionnel de la montagne qui planifie, organise, et guide ses groupes en randonnée l'été et en raquettes l'hiver, en montagne, en Suisse comme à l'étranger. L'AM garantit un encadrement de haute qualité avec la plus grande sécurité possible:

- en anticipant à tout moment les risques en lien avec les conditions météorologiques et d'enneigement, le terrain et le groupe et en prenant les décisions adéquates
- en communiquant clairement avec son groupe
- en faisant le nécessaire pour créer et maintenir une bonne dynamique de groupe
- en utilisant le matériel adéquat pour assurer la sécurité des clients à tout moment (corde, détecteur de victime d'avalanche, pelle, sonde...)
- en appliquant les gestes de premiers secours en cas d'accident ou de malaise
- en étant en bonne condition physique et psychique

Par ailleurs, l'AM partage ses connaissances sur le patrimoine naturel et culturel croisé en chemin. Généralement actif en tant qu'indépendant, il lui incombe également de développer et de fidéliser sa clientèle.

Le métier d'AM est ainsi un métier très exigeant, qui fait appel à de nombreuses compétences techniques et humaines ainsi qu'une résistance physique à tout épreuve.

Comment procéder?

- Le/la future AM imprime ce document et le partage avec son médecin
- Le médecin procède à une anamnèse et un examen médical. Les informations récoltées sont confidentielles et ne doivent pas être transmises à **et col et pic**.
- Le médecin remplit la dernière page de ce document (ou un certificat médical au contenu équivalent) et la remet au/à la futur-e AM
- Le /la futur-e AM transmet le certificat à **et col et pic** par courriel.



Attestation d'aptitude - Certificat médical

Nom et prénom :

Date de naissance :

Sur la base de mon évaluation, je considère que la personne susmentionnée est apte à exercer la profession d'accompagnateur/accompagnatrice en montagne.

Lieu, date :

Signature et tampon du médecin :